Collectivité Territoriale de Guyane

POURSUITE DE LA SCOLARITÉ POST 3ÈME HORS DE LA GUYANE

SECTIONS PROFESSIONNELLES ET TECHNOLOGIQUES

Tu souhaites poursuivre ta scolarité au lycée et ta filière n'est pas enseignée en Guyane ?

"La Collectivité Territoriale de Guyane peut t'accompagner tout au long de tes études jusqu'au baccalauréat. D'autres dispositifs existent post BAC"

ATTRIBUTION D'UNE ENVELOPPE FORFAITAIRE POUR L'HÉBERGEMENT

PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE TRANSPORT AÉRIEN

AIDES AUX LYCEENS

CONTACT :

0594 28 86 50
0594 28 86 52
enseignementsecondaire@ctguyane.fr